



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre adhérent et fondateur de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitalière **FPSH**

Docteur Michel Dru
Président

Docteur Nicole Smolski
Vice-Présidente

Communiqué de presse du 4 février 2009

SUSPENSION DE LA LOI HPST MORATOIRE SUR LA TARIFICATION A L'ACTIVITE PAS DE CONVERGENCE TARIFAIRE PUBLIC-PRIVE REPRISE DES NEGOCIATIONS

Il n'est plus temps de tergiverser, l'heure est trop grave pour l'avenir du service public hospitalier.

Le SNPHAR ne composera pas avec des amendements qui ne modifieront pas le fond de cette Loi.

Le SNPHAR demande aux députés, **pour le respect des valeurs qui font le ciment de notre société solidaire, pour le respect de l'égal accès aux soins pour tous, pour une médecine de qualité, d'exiger la suspension de la Loi HPST.** Aucun aménagement ne permettra de s'opposer à la lame de fond ultra-libéraliste qu'elle contient.

Le passage en force de la T2A à 100%, sans évaluation intermédiaire de ses conséquences, a conduit nos hôpitaux à une **asphyxie budgétaire programmée et organisée.** La convergence tarifaire public-privé nie toutes les spécificités du fonctionnement des hôpitaux publics.

La Loi HPST fait l'impasse totale sur les problèmes d'attractivité des carrières hospitalières, rejoignant en cela l'attitude du Ministère qui traite les médecins hospitaliers avec le plus grand mépris : aucune négociation en 6 mois.

Pourtant, ce ministère sait que nous existons, puisqu'il essaye de **manipuler l'opinion** via des rapports diffusés au compte goutte à certaines presses, afin de **tenter de museler notre voix** d'opposition à la Loi. Personne n'est dupe ! Même les médecins hospitaliers qui n'avaient pas encore compris les enjeux sont actuellement ulcérés de voir la désinformation, les mensonges et amalgames récents concernant leurs rémunérations.

Les médecins hospitaliers sont entrés en résistance contre cette logique du ministère de la santé. Ils veulent participer à la mise en place d'une politique de santé au service de tous.

Le SNPHAR demande la suspension de la Loi Bachelot, un moratoire sur la T2A, et la reprise des négociations interrompues depuis 6 mois.

SAMU 94 -Hôpital Henri Mondor
51 Av. de Lattre de Tassigny
94010 Créteil Cedex
tél. 01 45 17 95 00
✉ michel.dru@snphar.fr

Service d'anesthésie-réanimation
Hôpital de la Croix Rousse
69004 Lyon Cedex
tél. 04 72 07 10 17
✉ nicole.smolski@snphar.fr